

**Commission pour la promotion de la qualité de
vie, les échanges entre les sociétés civiles et
la culture.**

Rabat 14 février 2018

Recommandation

**sur le renforcement des valeurs de la
tolérance et du dialogue entre les cultures
pour combattre le terrorisme et
l'extrémisme**

La Commission pour la promotion de la qualité de vie, les échanges entre les sociétés civiles et la culture au sein de l'Assemblée Parlementaire de l'Union pour la Méditerranée :

- Réaffirmant les principes constitutifs de l'Assemblée concernant la nécessité de mettre en œuvre les valeurs de la tolérance, de la modération, le droit à la différence et le pluralisme politique et culturel, renforçant ainsi la coexistence entre les peuples, les civilisations et les cultures, et par conséquent la stabilité et le progrès,
- Dénonçant toute forme de terrorisme, et refusant tous les types et moyens d'expressions d'extrémisme et de radicalisme quel qu'en soient les origines, les dirigeants ou les auteurs,
- Réaffirmant la totalité de ses positions fermes qui rejettent le terrorisme et l'extrémisme, et qui appellent au dialogue entre les états, les peuples, les cultures et les civilisations,
- Evoquant l'importance des instruments adoptés par la communauté internationale concernant le dialogue civilisationnel et la consolidation des valeurs de la tolérance et de la modération, notamment le Forum des Nations Unies pour l'Alliance des Civilisations.

Affirme ce qui suit :

1. Considère que la lutte contre le terrorisme et la radicalisation, la consolidation des valeurs de la tolérance, le dialogue entre les cultures et les civilisations représentent la responsabilité des

- gouvernements, des parlements, de la société civile, et des institutions scientifiques et culturelles dans toutes les sociétés.
2. Souligne le rôle incombé aux institutions législatives dans l'adoption des législations qui - d'une part - incriminent le terrorisme, le fanatisme, ainsi que leur apologie ou propagande, et - d'autre part - facilitent la propagation des valeurs de la tolérance et de la modération.
 3. Souligne l'urgence et l'importance de supprimer des programmes et cursus scolaires tout contenu incitant à la violence ou en faisant de l'apologie, et d'y insérer des valeurs et des principes en démontrant l'importance et les vertus de la modération ainsi que la reconnaissance du droit à la différence, et la croyance en ce principe.
 4. Souligne l'importance de l'engagement des médias et des différents réseaux sociaux qui sont soumis à la loi, dans la consolidation des valeurs de la tolérance, du dialogue, de la coexistence et de la différence. La commission appelle les institutions médiatiques publiques et privées à jouer un rôle positif à cet effet, et de remplir leurs fonctions pédagogiques de l'éducation à la tolérance, à la diversité culturelle, et au respect du droit à la différence, et de faire face au discours incitant à la violence et l'extrémisme ;
 5. Tout en évoquant le fait que le terrorisme et le fanatisme ne sont pas, et ne peuvent être, de quelque manière que ce soit liés à une quelconque religion, ou civilisation en soi, la Commission appelle les institutions religieuses et les membres des corps religieux de toutes les confessions à s'engager dans les efforts déployés à l'échelle mondiale, régionale et locale visant à renforcer les valeurs de la tolérance, et de faciliter le dialogue entre les religions et les civilisations ;
 6. Insiste sur l'importance de former des encadrants sur la base d'une approche prônant la modération, la tolérance et la

reconnaissance du droit à la différence et au dialogue, et appelle à s'inspirer des expériences comparées réussies à cet effet;

7. Réaffirme que la région Euro-méditerranéenne, berceau de l'humanisme, des religions monothéistes, des civilisations, de production intellectuelle et de créativité, doit être un modèle de coexistence, jouant ainsi un rôle phare, et portant le flambeau de la tolérance et de la diversité qui ne peut être qu'un instrument d'enrichissement civilisationnel ;
8. Appelle à la résolution pacifique de tous les conflits vécus par plusieurs pays de la région euro-méditerranéenne, afin d'éradiquer les foyers de tension qui alimentent le terrorisme et la radicalisation, et d'instaurer la justice pour les peuples de la région et leur droit à une vie décente, leur permettant de jouir des vertues du système démocratique qui garantit la coexistence, la tolérance et la diversité.